



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs - Vingt-deuxième session

Rome, 17-18 février 1999

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA - 31 DÉCEMBRE 1997

1. À sa soixante-troisième session tenue en avril 1998, le Conseil d'administration a examiné les états financiers vérifiés de 1997, appendices A à G compris, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y relatif, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers, qui ont été établis conformément aux normes recommandées par le Comité international des normes comptables, ont été examinés dans le détail par le Comité de vérification des comptes, de même que les travaux du commissaire aux comptes. Se fondant sur la recommandation du Comité, le Conseil d'administration soumet à présent lesdits états à la vingt-deuxième session du Conseil des gouverneurs, accompagnés d'une recommandation l'invitant à les approuver, conformément aux dispositions de l'article XII 6) du Règlement financier.

2. Les états financiers font apparaître les principaux points suivants:

État des recettes et des dépenses (appendice A)

- a) Le produit des placements s'est élevé à 163,9 millions de USD en 1997, contre 148,9 millions en 1996. Ce montant comprend les intérêts perçus sur les placements, soit 127,8 millions de USD contre 131,7 millions en 1996. Les plus-values latentes (en valeur boursière) se sont chiffrées à 19,7 millions de USD en 1997 contre 22,0 millions de USD en 1996. En ce qui concerne les montants réalisés, les plus-values en 1997 se sont montées à 21,5 millions de USD, tandis qu'en 1996 les pertes représentaient 100 000 USD. Le produit des intérêts provenant des banques est passé de 1,1 million de USD en 1996 à 900 000 USD en 1997. Le FIDA a recouru aux services de gestionnaires extérieurs auxquels il a confié la majeure part de son portefeuille de placements. Les frais de garde et de gestion des placements, qui sont imputés sur le produit des placements, se sont élevés à 5,5 millions de USD en 1997 contre 5,9 millions en 1996.



- b) Le produit des intérêts et commissions de service perçus sur les prêts s'est chiffré à 42,0 millions de USD en 1997 contre 41,1 millions en 1996. Conformément à la procédure adoptée en 1988, le Fonds n'a pas pris en compte les intérêts et commissions de service sur prêts accusant des arriérés de plus de 10 mois. En 1997, le montant ainsi exclu représentait 2 456 000 USD.
- c) Le montant total des dépenses de fonctionnement et d'administration, tel qu'il figure dans l'état des recettes et des dépenses (appendice A), se chiffrait à 50,5 millions de USD, alors qu'un montant de 50,9 millions de USD était inscrit dans le budget à ce titre. Cette différence de 400 000 USD représente une sous-utilisation de 1% par rapport au budget administratif de 1997.

État des variations de l'excédent accumulé (appendice A1)

Cet état satisfait aux prescriptions de la norme comptable internationale N° 21 qui stipule que toutes les plus- ou moins-values sur fluctuations des taux de change devraient être portées sur l'état des recettes et des dépenses au lieu d'être inscrites au bilan comme par le passé. Cette mesure a été approuvée en 1995.

Cet état comprend l'excédent accumulé provenant de l'excédent des recettes sur les dépenses, des fluctuations des taux de change et des transferts à la Réserve générale.

Bilan (appendice B)

Le Fonds a constitué des provisions pour arriérés de contributions des Membres comme suit:

	En milliers de USD
Billets à ordre	89 500
Sommes à recevoir	<u>89 558</u>
	179 058

Voir à ce propos l'appendice B et le détail par pays dans la note 8 de l'appendice G.

Il convient de signaler qu'au 31 décembre 1997, 12 pays accusaient des arriérés de dix mois ou plus au titre de prêts et se trouvaient ainsi en situation de non-comptabilisation. Des détails sur les pays et les montants en cause sont donnés dans la note 8 de l'appendice G. Après l'établissement du rapport du Commissaire aux comptes, le Gouvernement du Niger a versé un montant de 496 992 USD en règlement partiel de ses arriérés.

Comme pour les arriérés de contributions des Membres, le Fonds poursuit sans relâche ses efforts pour éliminer tous les retards de paiement au titre de ses prêts.

État des flux de trésorerie (appendice C)

L'appendice C a été préparé conformément à la norme comptable internationale N° 7 (version révisée). Cet appendice donne le détail des fluctuations des liquidités et des placements figurant au bilan.

État des ressources disponibles pour engagement (appendice D)

Cet état inclut tous les avoirs en monnaies librement convertibles qui peuvent être considérés comme disponibles pour engagement, conformément à la politique adoptée à la trente-quatrième session du Conseil d'administration.

État des contributions des Membres et des contributions spéciales (appendice E)

Cet appendice présente globalement les contributions initiales et les contributions aux Première et Deuxième reconstitutions étant donné qu'elles ont été intégralement utilisées et que tous les montants non réglés sont indiqués à l'appendice G - Notes relatives aux états financiers. Il donne aussi des précisions sur les contributions aux Troisième et Quatrième reconstitutions.

État récapitulatif des prêts (appendice F)

La position des emprunteurs auprès du Fonds est indiquée par pays, une ventilation étant faite entre prêts libellés en USD et prêts en DTS.

3. Les états financiers pour 1997 ont été examinés de façon détaillée lors d'une réunion du Comité de vérification des comptes tenue le 20 février 1998. Le Président du Comité a présenté à la soixante-troisième session du Conseil d'administration un rapport officiel à ce sujet, à la suite duquel le Conseil d'administration a recommandé l'adoption desdits états par le Conseil des gouverneurs.

Recommandation

4. Après examen de ce point, le Conseil des gouverneurs entendra peut-être adopter la décision suivante:

"Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé les états financiers indiquant la situation financière du FIDA au 31 décembre 1997 et les résultats de ses opérations pour l'exercice ayant pris fin à cette date, tels qu'ils figurent dans les appendices A à G du document GC 21/L.4 ainsi que dans le rapport du commissaire aux comptes y relatif."

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clos le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1996

APPENDICE A	-	ÉTATS DES RECETTES ET DES DÉPENSES
APPENDICE A1	-	ÉTAT DES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
APPENDICE B	-	BILAN
APPENDICE C	-	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
APPENDICE D	-	ÉTAT DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR ENGAGEMENT
APPENDICE E	-	ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ET DES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES
APPENDICE F	-	ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÊTS
APPENDICE G	-	NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES		

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux de l'Organisation internationale de normalisation de Genève, la norme internationale 4217 et le DTS.

Les notes relatives aux états financiers (appendice G) font partie intégrante des états financiers.

FIDA - États financiers

État des recettes et des dépenses

Pour les exercices clos le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1996

Appendice A

(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

	1997	1996
Recettes		
Produit des placements (note 3)	163 940	148 852
Produit des prêts (note 8)	42 035	41 102
Total Recettes	205 975	189 954
Dépenses		
Traitements du personnel (salaires et prestations)	25 577	25 114
Autres dépenses de fonctionnement et d'administration	8 656	8 651
Institutions coopérantes et consultants	14 379	15 091
Sessions du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration et autres réunions officielles	1 910	1 869
Total Dépenses	50 522	50 725
Excédent des recettes sur les dépenses avant prise en compte des fluctuations des taux de change	155 453	139 229
Effet des fluctuations des taux de change (note 2 d))	(312 138)	(160 966)
Transfert sur l'excédent accumulé	(156 685)	(21 737)

FIDA - États financiers

État des variations de l'excédent accumulé

pour les exercices clos le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1996

Appendice A1

(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

	Excédent provenant des opérations	Effet des opérations de change 1/	Excédent accumulé total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 1996	1 280 512	694 614	1 975 126
Excédent des recettes sur les dépenses avant prise en compte des fluctuations des taux de change	139 229		139 229
Effet des fluctuations des taux de change		(160 966)	(160 966)
Excédent accumulé au 31 décembre 1996	1 419 741	533 648	1 953 389
Excédent des recettes sur les dépenses avant prise en compte des fluctuations des taux de change	155 453		155 453
Effet des fluctuations des taux de change		(312 138)	(312 138)
Excédent accumulé au 31 décembre 1997	1 575 194	221 510	1 796 704

1/ Voir appendice G, note 2 d).

FIDA - États financiers

Bilan

31 décembre 1997 et 31 décembre 1996

(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice B

Actif			Passif, contributions, excédent accumulé et réserve		
	1997	1996		1997	1996
Disponibilités en banque	74 359	47 715	Passif		
			Sommes à payer pour valeurs acquises	19 253	21 543
			Sommes à payer et engagements échus	34 666	28 455
			Dons non décaissés (note 9)	61 745	53 239
			Montants dus à d'autres fonds	10 264	8 863
Placements (notes 2 a) et 3)	2 052 218	2 095 249		125 928	112 100
Disponibilités et placements soumis à restriction (note 4)	11 309	17 535			
Billets à ordre des contribuants (note 6)	567 110	585 943	Contributions, excédent accumulé et réserve		
À déduire: Provision	89 500	110 805	Contributions des membres du FIDA	3 467	3 198 085
	477 610	475 138	(appendice E et note 5)	429	
			À déduire: Provision (note 5 f))	179 033	205 928
Sommes à recevoir des contribuants (note 7)	265 607	95 148		3 288	2 992 157
À déduire: Provision (note 5 f))	89 558	95 148		396	
	176 049	0	Contributions spéciales FIDA	20 129	20 129
Autres sommes à recevoir			Contributions complémentaires FIDA	21 669	0
Produits à recevoir sur prêts	10 214	11 193			
Produits à recevoir sur placements	38 005	45 277	Contribuants PSA - Phase I		
Créances pour valeurs vendues	4 356	6 834	(appendice E et note 5)	289 393	292 625
Divers	4 458	4 199	À déduire: Provision (note 7)	25	25
Montants dus par d'autres fonds	13 348	7 647		289 368	292 600
	70 381	75 150			
Prêts (note 8 et appendice F)			Contribuants PSA - Phase II	63 697	66 805
Prêts approuvés, moins annulations et ajustement au titre de l'évolution de la valeur en dollars des États-Unis des prêts totaux en DTS (appendices D, F et note 8):			Contributions spéciales - PSA	209	209
1997 - 5 035 801 USD				353 274	359 614
1996 - 4 957 492 USD			Excédent accumulé (appendice A1)	1 796	1 953 389
Prêts entrés en vigueur	4 500	4 474 410		704	
À déduire: Solde non décaissé des prêts entrés en vigueur	1 389	1 450 792		5 480	5 325 289
	984			172	
Remboursements	805 878	690 747			
Prêts non remboursés	2 304	2 332 871			
	556		À déduire: Dons (notes 2 a) and 9)	310 226	280 151
Prêts approuvés au titre du PSA, plus				5 169	5 045 138
ajustement au titre de l'évolution de la valeur en dollars des États-Unis des prêts totaux en DTS (appendice F)				946	
1997 - 351 621 USD			Réserve générale (note 10)	95 000	95 000
1996 - 389 550 USD					
Prêts entrés en vigueur	349 462	380 347			
À déduire: Solde non décaissé des prêts entrés en vigueur	123 639	171 695		5 264	5 140 138
				946	
Remboursements	1 431	72			



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Prêts non remboursés	224 392	208 580		
	5 390	5 252 238	5 390	5 252 238
	874		874	

FIDA - États financiers

États des flux de trésorerie

Appendice C

pour les exercices clos le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1996 1/

(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

	1 997	1 996
Flux de trésorerie provenant d'investissements dans des activités de développement		
Décaissements prêts	(259 808)	(261 909)
Remboursement du principal de prêts	115 618	110 746
Décaissements dons	(21 569)	(18 917)
Flux nets de trésorerie utilisés pour investissements dans des activités de développement	(165 759)	(170 080)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		
Paiements reçus des États membres		
- Billets à ordre mis en recouvrement	122 499	112 264
- Annulation de contributions en espèces du Brésil	(7 522)	0
- Contributions à la Deuxième reconstitution	260	0
- Contributions à la Troisième reconstitution	1 180	1 235
- Contributions à la Quatrième reconstitution	16 804	1 768
Contributions spéciales	0	1
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	133 221	115 268
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Produits reçus sur placements	171 212	148 481
Intérêts reçus sur prêts	43 014	39 805
Montants reçus d'autres fonds	(5 960)	(4 739)
Paiements au titre de dépenses d'administration	(44 311)	(49 057)
Gain/(perte) de change sur opérations	582	(131)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	164 537	134 359
Effet des fluctuations des taux de change sur les disponibilités et les placements	(156 220)	(80 389)
Augmentation/(diminution) nette des encaisses et des placements non soumis à restriction	(24 221)	(842)
Encaisses et placements non soumis à restriction au début de l'exercice	2 136 946	2 137 788
Encaisses et placements non soumis à restriction à la fin de l'exercice	2 112 725	2 136 946
COMPOSÉ DE:		
Encaisses bancaires	74 359	47 715
Placements y compris actions	2 052 218	2 095 249
Encaisses et placements soumis à restriction	1 045	8 691
Net à recevoir/(à payer) pour titres achetés	(14 897)	(14 709)
	2 112 725	2 136 946
Rapprochement du revenu net et de l'encaisse nette résultant des activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses	155 453	139 229
Mise en concordance du revenu net et de l'encaisse nette résultant des opérations		
- Diminution/(Augmentation) du produit des prêts et des placements à recevoir	8 251	(1 668)
- (Augmentation) d'autres sommes à recevoir	(5 960)	(4 739)
- Augmentation des exigibilités	6 211	1 668
- Gain/(perte) de change sur opérations	582	(131)
Flux nets de trésorerie résultant des activités d'exploitation	164 537	134 359

1/ Voir appendice G, note 2 e).

FIDA - États financiers

**État des ressources disponibles pour engagement 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice D

		1997	1996	
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles	Encaisses	74 359	47 715	
	Placements	2 052 218	2 095 249	
	Billets à ordre - États membres	557 593	582 688	
	Sommes à recevoir des contributeurs:			
	- Versements au titre des contributions initiales	83 174	83 176	
	- Versements au titre de la Deuxième reconstitution	2 372	2 632	
	Autres sommes à recevoir	70 381	75 150	
			2 840 097	2 886 610
À déduire	Sommes à payer et obligations échues	64 183	58 861	
	Prêts entrés en vigueur non décaissés	1 513 623	1 622 487	
	Prêts approuvés, signés mais non encore entrés en vigueur	319 705	236 616	
	Dons non décaissés 2/	42 118	33 505	
	Réserve générale	95 000	95 000	
			1 970 446	1 987 608
	Montants exclus de la Troisième reconstitution 3/	0	16 320	
	Montants exclus de la Quatrième reconstitution	0	9 803	
	Arriérés de versements au titre des contributions initiales	83 174	83 176	
	Arriérés de versements au titre de la Deuxième reconstitution	2 372	2 632	
	Tirages sur les billets à ordre au titre des contributions initiales qui n'ont pas été réglés	43 075	43 075	
	Tirages sur les billets à ordre au titre des contributions à la Première reconstitution qui n'ont pas été réglés	41 370	51 067	
	Tirages sur les billets à ordre au titre des contributions à la Deuxième reconstitution qui n'ont pas été réglés	5 297	15 598	
	Tirages sur les billets à ordre au titre des contributions à la Troisième reconstitution qui n'ont pas été réglés	5 424	1 040	
	Tirages sur les billets à ordre au titre de la Phase I du PSA qui n'ont pas été réglés	23	25	
Billets à ordre d'États membres qui n'ont pas encore été mis en recouvrement (voir note 2 c) iii))	22	5 601		
		180 757	202 214	
		2 215 386	2 274 806	
Ressources disponibles pour engagement		624 711	611 804	
À déduire	Prêts non encore signés	217 836	255 669	
	Dons non encore signés	19 447	17 965	
Ressources nettes disponibles pour engagement		387 428	338 170	

1/ Voir appendice G, notes 2 c), 6 et 7.

2/ Non compris les dons pour des activités de recherche d'un montant équivalant à 0 USD (31 décembre 1996 - 2 094 000 USD) payables sur contributions en monnaies non convertibles d'États membres.

3/ Ces montants représentent l'équivalent en dollars des États-Unis des paiements des contributions supplétives faites au comptant ou en billets à ordre par des membres de la liste A (anciennement catégorie D), qui seront disponibles dans la proportion 3:1 à mesure que d'autres contributions supplétives de la liste C (anciennement catégorie III) seront disponibles. Cette disposition a été abrogée par le Conseil des gouverneurs à sa vingtième session en février 1997 lors de la conclusion de la Quatrième reconstitution.

FIDA - États financiers

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**

**Appendice E
Membres - Catégorie I**

	Contributions initiales, Première et Deuxième reconstitution		Troisième reconstitution				Total
	Équivalent en USD	Monnaie et montant	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
			Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre		
Allemagne	151 806 996	DTS	28 841 959	39 196 838	8 092 068	31 104 770	39 196 838
Australie	20 350 516	AUD	10 534 275	7 246 993	2 724 830	4 522 163	7 246 993
Autriche	17 361 041	ATS	79 970 783	6 403 584	1 343 779	5 059 805	6 403 584
Belgique	35 949 263	BEF	365 192 151	10 308 011	3 076 156	7 231 855	10 308 011
Canada	78 727 037	CAD	26 983 253	18 998 975	3 907 137	15 091 838	18 998 975
Danemark	25 967 094	DKK	67 577 314	10 160 673	2 918 831	7 241 842	10 160 673
Espagne	4 966 000	USD	1 435 159	1 435 159	1 435 159		1 435 159
États-Unis	459 874 400	USD	82 800 000	82 800 000	82 528 956	271 044	82 800 000
Finlande	13 040 503	FIM	36 628 424	7 118 585	3 271 746	3 846 839	7 118 585
France	89 292 984	FRF	203 343 962	34 199 061	7 056 404	27 142 657	34 199 061
Grèce 3/		USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Irlande	2 556 419	IEP	515 342	820 849	820 849		820 849
Italie	82 890 395	ITL	34 510 148 000	28 079 860	28 079 860		28 079 860
Japon	186 773 731	JPY	5 096 008 994	39 336 817	7 992 013	31 344 804	39 336 817
Luxembourg	944 574	LUF	9 526 954	260 263	54 009	206 254	260 263
Norvège	63 693 719	NOK	110 723 560	16 842 864	16 842 864		16 842 864
Nouvelle-Zélande	4 593 709	NZD	2 102 069	1 330 837	720 125	610 712	1 330 837
Pays-Bas	119 344 690	NLG	42 718 884	21 291 841	4 364 827	16 927 014	21 291 841
Portugal 4/							
Royaume-Uni	64 269 514	GBP	11 305 433	18 698 022	3 753 568	14 944 454	18 698 022
Suède	68 671 403	SEK	137 458 556	18 220 883	8 286 281	9 934 602	18 220 883
Suisse	41 497 300	CHF	16 270 000	11 549 920	6 807 585	4 742 335	11 549 920
Total partiel, Catégorie I 31 décembre 1997	1 532 571 288			374 900 035	194 677 047	180 222 988	374 900 035
31 décembre 1996	1 532 571 288			398 263 420	136 959 458	261 303 962	398 263 420

FIDA - États financiers

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**

**Appendice E
Membres - Catégorie II**

	Contributions initiales, Première et Deuxième reconstitution *		Troisième reconstitution				Total
	Équivalent en USD	Monnaie et montant	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
			Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre		
Algérie	37 580 000	USD	12 000 000	12 000 000	5 168 400	6 831 600	12 000 000
Arabie saoudite	333 778 000	USD	30 000 000	30 000 000	6 021 000	23 979 000	30 000 000
Émirats arabes unis 5/	47 180 000	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Gabon 5/	2 801 000	USD					
Indonésie	10 059 000	USD	6 900 000	6 900 000	6 900 000		6 900 000
Iran 5/	124 750 000	USD	4 000 000	4 000 000	1 000 000		1 000 000
Iraq 5/	53 099 000	USD					
Jamahiriya arabe libyenne 5/	36 000 000	USD	16 000 000	16 000 000		16 000 000	16 000 000
Koweït	117 041 000	USD	14 000 000	14 000 000	2 809 800	11 190 200	14 000 000
Nigéria 5/	76 459 000	USD	10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
Qatar 5/	27 980 000	USD	1 000 000	1 000 000			
Venezuela	132 489 000	USD	28 000 000	28 000 000	3 152 326	24 847 674	28 000 000
Total partiel, Catégorie II 31 décembre 1997	999 216 000			122 900 000	25 051 526	93 848 474	118 900 000
31 décembre 1996	999 216 000			122 900 000	10 056 000	103 844 000	113 900 000

* Une contribution spéciale de 20 millions de USD versée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international au titre de la Première reconstitution des ressources du FIDA est comprise dans les contributions des membres de la catégorie II à ladite reconstitution.

FIDA - États financiers

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996

Appendice E
Membres - Catégorie III

	Contributions initiales, Première et Deuxième		Troisième reconstitution			
	reconstitution		Instruments déposés 2/		Paiements- Équivalent en USD	
	Équivalent USD	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Paiements	Total
Afghanistan	93					
Albanie 6/						
Angola 7/		USD	20 000	20 000	20 000	20 000
Antigua-et-Barbuda 7/						
Argentine	1 900 016	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Arménie 8/						
Azerbaïdjan 9/						
Bangladesh	1 471 672	USD	500 000	500 000	215 350	284 650
Barbade	2 000	USD	1 000	1 000	1 000	1 000
Belize 10/		USD	33 333	33 333	33 333	33 333
Bénin	30 000	USD	20 000	20 000	20 000	20 000
Bhoutan	1 000	USD	25 000	25 000	25 000	25 000
Bolivie		USD	100 000	100 000	100 000	100 000
Bosnie-Herzégovine 9/						
Botswana	35 000	USD	50 000	50 000	50 000	50 000
Brésil 11/	13 504 305	USD	7 000 000	7 000 000	1 404 900	5 595 100
Burkina Faso	10 000	USD	20 000	20 000	20 000	20 000
Burundi	19 861	USD	50 000	50 000	50 000	50 000
Cambodge 6/						
Cameroun	204 886					
Cap-Vert	1 000	USD	10 000	10 000	10 000	10 000
République centrafricaine	10 245					
Tchad						
Chili	50 000	USD	55 000	55 000	55 000	55 000
Chine	3 839 803	USD	8 000 000	8 000 000	2 148 000	5 852 000
Colombie	10 000	USD	60 000	60 000	60 000	60 000
Comores 5/	41 878					
Congo	148 092					
Îles Cook 8/						
Costa Rica						
Côte d'Ivoire		USD	500 000	500 000	500 000	500 000
Croatie 9/						
Cuba	8 520					
Chypre 5/	62 000	USD	25 000	25 000	25 000	25 000
Corée, R.P.D. 7/		USD	600 000	600 000		600 000
Congo, R.D.	27 691					
Djibouti	6 000					
Dominique	14 987	USD	30 000	30 000	30 000	30 000
République dominicaine	25 000					
Équateur 5/ 12/	90 993	USD	300 000	300 000	298 330	298 330
Égypte	408 882	USD	5 000 000	5 000 000	1 342 500	3 657 500
El Salvador	40 000	USD	60 000	60 000	60 000	60 000
Guinée équatoriale						
Érythrée 9/						
Éthiopie	70 869	USD	30 000	30 000	30 000	30 000
Fidji	30 000	USD	100 000	100 000	100 000	100 000
Gambie	10 000	USD	10 000	10 000	10 000	10 000
Géorgie 13/						
Ghana	116 487	USD	250 000	250 000	250 000	250 000
Grèce 3/	550 000					
Grenade		USD	25 000	25 000	25 000	25 000
Guatemala		USD	250 000	250 000	250 000	250 000
Guinée	92 018	USD	50 000	50 000	50 000	50 000
Guinée-Bissau	10 000	USD	20 000	20 000	20 000	20 000
Guyana	60 000	USD	150 000	150 000	150 000	150 000
Haïti	37 118	USD	70 000	70 000	70 000	70 000
Honduras	191 500	USD	150 000	150 000	150 000	150 000
Inde	18 000 000	USD	8 000 000	8 000 000	2 156 520	5 843 480
Israël	150 000					
Jamaïque	25 814	USD	150 000	150 000	150 000	150 000
Jordanie	180 000	USD	75 000	75 000	75 000	75 000
Kenya	2 407 784	USD	635 065	635 065	635 065	635 065
Kirghizistan 8/						
Laos	2 213					
Liban	25 000					
Lesotho	89 397	USD	50 000	50 000	10 035	39 965
Libéria	39 000					
Madagascar	50 000	USD	50 000	50 000	50 000	50 000
Malawi	33 346	USD	40 000	40 000	40 000	40 000



(à suivre)

FIDA - États financiers

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**

**Annexe F
Membres - Catégorie III**

	Contributions initiales, Première et Deuxième reconstitution	Troisième reconstitution					Total
		Équivalent en USD	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
			Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Paiements	
Malaisie 14/							
Maldives	1 000	USD	25 000	25 000	25 000	25 000	
Mali	19 404	USD	11 146	11 146	11 146	11 146	
Malte		USD	15 000	15 000	15 000	15 000	
Mauritanie 5/	25 000	USD	25 000	25 000		25 000	
Maurice	30 000	USD	55 000	55 000	55 000	55 000	
Mexique	13 630 985	USD	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	
Mongolie 9/							
Maroc	444 407	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	
Mozambique	416	USD	80 000	80 000	80 000	80 000	
Myanmar 14/		USD	250 000	250 000	250 000	250 000	
Namibie 15/		USD	20 000	20 000	20 000	20 000	
Népal	10 000	USD	50 000	50 000	50 000	50 000	
Nicaragua	38 571						
Niger	154 872	USD	19 935	19 935	19 935	19 935	
Oman	75 000	USD	75 000	75 000	75 000	75 000	
Pakistan	2 943 164	USD	2 000 000	2 000 000	401 400	2 000 000	
Panama	41 666	USD	25 000	25 000	25 000	25 000	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	70 000	USD	100 000	100 000	100 000	100 000	
Paraguay		USD	200 000	200 000	200 000	200 000	
Pérou	60 000	USD	100 000	100 000	100 000	100 000	
Philippines	477 907	USD	500 000	500 000	499 836	499 836	
Portugal 4/		PTE	150 823 800	858 546	637 976	858 546	
République de Corée	739 032	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
République de Moldova 16/							
Roumanie	619						
Rwanda	74 499	USD	50 000	50 000	50 000	50 000	
Saint-Kitts-et-Nevis 7/		USD	10 000	10 000	10 000	10 000	
Sainte-Lucie	2 000	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	
Saint-Vincent-et-les Grenadines 10/ 14/							
Samoa	10 000	USD	25 000	25 000	25 000	25 000	
Sao Tomé-et-Principe 5/		USD	10 000	10 000			
Sénégal	20 650	USD	60 000	60 000	60 000	60 000	
Seychelles	5 000	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	
Sierra Leone	36 726						
Îles Salomon	10 000						
Somalie	10 000						
Afrique du Sud 16/							
Sri Lanka	2 783 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
Soudan 5/	88 259	USD	200 000	200 000	200 000	200 000	
Suriname 10/							
Swaziland	32 875	USD	20 000	20 000	20 000	20 000	
Syrie	266 684						
Tadjikistan 9/							
Tanzanie, République-Unie de	39 426	USD	50 000	50 000	50 000	50 000	
Thaïlande	300 000	USD	150 000	150 000	150 000	150 000	
L'Ex-République yougoslave de Macédoine 9/							
Togo	35 443						
Tonga		USD	25 000	25 000	25 000	25 000	
Trinité-et-Tobago 7/							
Tunisie	359 806	USD	500 000	500 000	500 000	500 000	
Turquie	36 365	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
Ouganda	50 046	USD	60 000	60 000	60 000	60 000	
Uruguay		USD	200 000	200 000	200 000	200 000	
Viet Nam	12						
Yémen 5/	300 000	USD	300 000	300 000	299 992	299 992	
Yougoslavie	108 170						
Zambie	207 262						
Zimbabwe	3 074	USD	550 000	550 000	550 000	550 000	
Total partiel, Catégorie III 31 décembre 1997	67 675 810			60 704 025	36 975 318	23 716 865	60 692 183
31 décembre 1996	75 372 852			59 959 304	28 923 667	30 695 794	59 619 461
Total Catégories I, II et III 31 décembre 1997	2 599 463 098			558 504 061	256 703 891	297 788 327	554 492 218
31 décembre 1996	2 607 160 140			581 122 724	175 939 125	395 843 756	571 782 881

FIDA - États financiers

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996

Appendice E

Contributions à la Quatrième reconstitution 17/					
Instruments déposés 2/ Paiements - Équivalent en USD					
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Afghanistan					
Albanie 6/	USD	10 000	10 000	10 000	10 000
Algérie					
Angola 7/	USD	40 000	40 000		
Antigua-et-Barbuda 7/					
Argentine	USD	1 500 000	1 500 000	494 950	494 950
Arménie 8/					
Australie	AUD	6 426 708	4 194 716		4 194 716
Autriche	ATS	74 691 045	5 912 364	1 970 788	1 970 788
Azerbaïdjan 9/					
Bangladesh	USD	600 000	600 000	150 000	150 000
Barbade	USD	5 000	5 000	5 000	5 000
Belgique	BEF	291 000 000	7 881 910	6 500 544	6 500 544
Belize 10/					
Bénin					
Bhoutan	USD	25 000	25 000	25 000	25 000
Bolivie					
Bosnie-Herzégovine 9/					
Botswana	USD	75 000	75 000	25 000	25 000
Brésil	USD	2 662 042	2 662 042	2 662 042	2 662 042
	DTS	3 657 989	4 935 541	4 935 541	4 935 541
Burkina Faso	USD	30 000	30 000	30 000	30 000
Burundi					
Cambodge 6/					
Cameroun					
Canada	CAD	27 286 744	19 093 684		6 364 561
Cap-Vert	USD	15 000	15 000	15 000	15 000
République centrafricaine					
Tchad					
Chili	USD	500 000	500 000		
Chine					
Colombie					
Comores					
Congo	USD	3 000	3 000	3 000	3 000
Îles Cook 8/	USD	5 000	5 000	5 000	5 000
Costa Rica					
Côte d'Ivoire	USD	1 005 907	1 005 907	1 005 907	1 005 907
Croatie 9/	USD				
Cuba					
Chypre					
Corée, R.P.D. 7/	USD	100 000	100 000		
Congo, R.D.					
Danemark	DKK	160 018 428	23 439 792	23 439 792	23 439 792
Djibouti					
Dominique	USD	10 000	10 000	10 000	10 000
République dominicaine					
Équateur					
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000		
El Salvador					
Guinée équatoriale					
Érythrie 9/	USD	5 000	5 000	5 000	5 000
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000	30 000
Fidji	USD	64 228	64 228	64 228	64 228
Finlande	FIM	16 609 320	3 064 054		1 219 274
France	FRF	130 497 500	21 792 821	6 537 846	6 537 846
Gabon					
Gambie	USD	10 086	10 086	10 086	10 086
Géorgie 13/					
Allemagne	DEM	55 440 000	30 935 758	9 280 728	9 280 728

(à suivre)

FIDA - États financiers

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996

Appendice E

Contributions à la Quatrième reconstitution 17/

	Instruments déposés 2/ Paiements - Équivalent en USD				
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Ghana					
Grèce	USD	600 000	600 000		
Grenade					
Guatemala	USD	144 541	144 541	144 541	144 541
Guinée	USD	15 000	15 000	15 000	15 000
Guinée-Bissau					
Guyana	USD	269 921	269 921	269 921	269 921
Haïti					
Honduras	USD	160 625	160 625	160 625	160 625
Inde	USD	9 000 000	9 000 000		
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	3 500 000	3 500 000
Iran					
Iraq					
Irlande	IEP	514 332	746 433	255 966	255 966
Israël	USD	150 000	150 000	150 000	150 000
Italie	ITL	45 136 414 680	25 716 048	6 549 933	6 549 933
Jamaïque					
Japon					
Jordanie	USD	325 000	325 000	75 000	250 000
Kenya					
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000		15 000 000
Kirghizistan 8/					
Laos	USD	50 000	50 000		
Liban	USD	61 610	61 610	61 610	61 610
Lesotho	USD	50 000	50 000	50 000	50 000
Libéria					
Jamahiriya arabe libyenne					
Luxembourg	LUF	12 695 680	343 870		114 572
Madagascar					
Malawi					
Malaisie 14/	USD	500 000	500 000	500 000	500 000
Maldives	USD	25 000	25 000		10 000
Mali	USD	10 969	10 969	10 969	10 969
Malte	USD	19 985	19 985	19 985	19 985
Mauritanie					
Maurice	USD	80 000	80 000	80 000	80 000
Mexique					
Mongolie 9/					
Maroc	USD	2 000 000	2 000 000		
Mozambique	USD	80 000	80 000		
Myanmar 14/					
Namibie 15/	USD	300 000	300 000	300 000	300 000
Népal	USD	50 000	50 000	50 000	50 000
Pays-Bas	NLG	13 087 016	6 487 708		6 487 708
Nouvelle-Zélande	NZD	2 099 160	1 219 612		1 219 612
Nicaragua	USD	50 000	50 000		
Nigéria					
Norvège	NOK	118 216 205	16 159 245		5 467 692
Oman					
Pakistan					
Panama	USD	41 599	41 599	41 599	41 599
Papouasie-Nouvelle-Guinée					
Paraguay	USD	404 842	404 842	404 842	404 842
Pérou	USD	200 000	200 000		
Philippines	USD	167 000	167 000	167 000	167 000
Portugal	PTE	116 932 275	637 842		
Qatar					
République de Corée	USD	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
République de Moldova 16/					
Roumanie					

(à suivre)

FIDA - États financiers

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**

Appendice E

Contributions à la Quatrième reconstitution 17/

	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		Total	
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre		
Rwanda	USD	35 000	35 000	35 000	35 000	
Saint-Kitts-et-Nevis 7/	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	
Sainte-Lucie	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	
Saint-Vincent-et-les Grenadines 10/ 14/						
Samoa	USD	15 000	15 000	15 000	15 000	
Sao Tomé-et-Principe 5/						
Arabie saoudite	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	
Sénégal	USD	11 301	11 301	11 301	11 301	
Seychelles	USD	4 667	4 667	4 667	4 667	
Sierra Leone						
Îles Salomon						
Somalie						
Afrique du Sud 16/	USD	500 000	500 000	500 000	500 000	
Espagne	ESP	189 821 462	1 261 781	1 261 781	1 261 781	
Sri Lanka	USD	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	
Soudan	USD	90 000	90 000	90 000	90 000	
Suriname 10/						
Swaziland	USD	59 454	59 454	59 454	59 454	
Suède	SEK	164 775 912	20 918 533		20 918 533	
Suisse						
Syrie	USD	150 000	150 000	150 000	150 000	
Tadjikistan 9/						
Tanzanie, République-Unie de	USD	25 000	25 000	25 000	25 000	
Thaïlande						
L'Ex-République yougoslave de Macédoine 9/						
Togo						
Tonga	USD	30 000	30 000	30 000	30 000	
Trinité-et-Tobago 7/						
Tunisie	USD	500 000	500 000			
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	2 000 000	2 000 000	
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000	45 000	
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	
Royaume-Uni	GBP	13 586 773	22 469 807		7 489 936	
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000			
Uruguay	USD	25 000	25 000	25 000	25 000	
Venezuela						
Viet Nam						
Yémen	USD	188 914	188 914	188 914	188 914	
Yougoslavie						
Zambie						
Zimbabwe	USD	500 000	500 000			
Contributions totales au 31 décembre 1997			309 462 210	22 606 279	126 213 885	148 820 164
31 décembre 1996			9 802 504	5 802 504	4 000 000	9 802 504

État des contributions complémentaires à la Quatrième reconstitution

	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		Total
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	
Belgique 18/	USD	21 668 480	21 668 480	6 262 191	6 262 191
31 décembre 1997			21 668 480	6 262 191	6 262 191
31 décembre 1996		0	0	0	0

FIDA - États financiers

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996

Appendice E

Résumé des contributions des membres

	Valeur en USD (milliers)	
	Au 31.12.97	Au 31.12.96
Contributions initiales	1 017 325	1 017 325
Première reconstitution	1 016 371	1 021 456
Deuxième reconstitution	565 767	568 379
Troisième reconstitution	558 504	581 122
Quatrième reconstitution	309 462	9 803
Total	3 467 429	3 198 085

Contributions spéciales

	Contributions initiales, Première et Deuxième reconstitution	Troisième reconstitution	Quatrième reconstitution
	Équivalent en USD	Équivalent en USD	Équivalent en USD
Fonds de l'OPEP	20 000 000		
Autres	123 453	4 832	700
31 décembre 1997	20 123 453	4 832	700
31 décembre 1996	20 123 453	4 832	700

Contributions complémentaires

	Quatrième reconstitution Équivalent en USD
Belgique 18/	21 669
31 décembre 1997	21 669
31 décembre 1996	0

FIDA - États financiers
Programme spécial pour l'Afrique

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**
Première phase

Appendice E

Contribuants	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Australie	AUD 500 000	388 871	388 871		388 871
Belgique	BEF 1 260 000 000	34 974 559	34 974 559		34 974 559
Danemark	DKK 120 000 000	18 752 591	17 240 725	1 511 867	18 752 592
Djibouti	USD 1 000	1 000	1 000		1 000
Union européenne	ECU 15 000 000	17 618 919	17 618 919		17 618 919
Finlande	FIM 59 220 000	12 251 508	11 311 976	939 532	12 251 508
France	FRF 210 000 000	38 019 677	35 822 664	2 197 013	38 019 677
Allemagne	DEM 29 000 000	17 336 631	15 273 410	2 063 221	17 336 631
Grèce	USD 37 030	37 030	37 030		37 030
Guinée	USD 25 000	25 000	25 000		25 000
Irlande	IEP 300 000	418 410	418 410		418 410
Italie	ITL 30 000 000 000	23 254 458	23 254 458		23 254 458
	USD 10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Japon	JPY 2 553 450 000	21 453 132	19 763 269	1 689 862	21 453 131
Luxembourg	LUF 10 000 000	266 099	266 099		266 099
Mauritanie	USD 25 000	25 000		25 000	25 000
Pays-Bas	NLG 35 000 000	16 174 040	16 174 040		16 174 040
Nouvelle-Zélande	équiv. en USD				
	NZD 500 000	251 500	251 500		251 500
Niger	FRF 100 000	17 731	17 731		17 731
Norvège	NOK 138 000 000	19 759 121	19 759 121		19 759 121
Espagne	USD 1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Suède	SEK 131 700 000	19 151 697	17 713 820	1 437 877	19 151 697
Suisse	CHF 25 000 000	17 048 554	17 048 554		17 048 554
Royaume-Uni	GBP 7 000 000	11 167 660	10 172 072	995 588	11 167 660
États-Unis	USD 10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
31 décembre 1997		289 393 188	278 533 228	10 859 960	289 393 188
31 décembre 1996		292 625 107	263 486 193	29 138 914	292 625 107

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**
Seconde phase

Contribuants	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Belgique	BEF 450 000 000	12 940 363	5 898 107	7 042 256	12 940 363
France	FRF 25 000 000	4 241 807	940 828	3 300 979	4 241 807
Grèce	USD 40 000	40 000	40 000		40 000
Irlande	IEP 200 000	288 600	288 600		288 600
Italie	ITL 9 937 650 000	6 785 447	6 785 447		6 785 447
Koweït	USD 15 000 000	15 000 000	6 082 501	8 917 499	15 000 000
Pays-Bas	NLG 19 500 000	9 954 487	2 171 429	7 783 058	9 954 487
Nigéria	USD 250 000	250 000	250 000		250 000
Suède	SEK 25 000 000	4 196 391	4 196 391		4 196 391
États-Unis	USD 10 000 000	10 000 000	4 054 999	5 945 001	10 000 000
31 décembre 1997		63 697 095	30 708 302	32 988 793	63 697 095
31 décembre 1996		66 804 393	25 271 876	41 532 517	66 804 393
Total Phases I et II					
31 décembre 1997		353 090 283	309 241 530	43 848 753	353 090 283
31 décembre 1996		359 429 500	288 758 069	70 671 431	359 429 500

Contributions spéciales - Première phase

31 décembre 1997	209 345	209 345	209 345
Contributions spéciales 31 décembre 1996	209 345	209 345	209 345



FIDA - États financiers

**État des contributions des membres et des contributions spéciales
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996****Notes relatives à l'état des contributions des membres et des contributions spéciales**

- 1/ Le montant des contributions des membres a été chiffré sur la base suivante:
 - i) aux taux de change du marché en fin d'année pour les montants à recevoir, les montants perçus sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet de tirages et les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - ii) aux taux de change du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux de change du marché à la date du décaissement dans le cas des montants en monnaies non convertibles.
- 2/ Dans les cas où aucun instrument n'a été déposé, les montants indiqués correspondent à l'équivalent des sommes effectivement versées.
- 3/ À sa douzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 53/XII par laquelle la Grèce a été reclassée de la Catégorie III à la Catégorie I des Membres du Fonds, avec effet au 24 janvier 1989.
- 4/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 65/XIV par laquelle le Portugal a été reclassé de la Catégorie III à la Catégorie I des Membres du Fonds, avec effet au 29 mai 1991.
- 5/ Voir l'appendice G, notes 6 et 7.
- 6/ À sa quinzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 21 janvier 1992 la résolution 68/XV portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 7/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la Première reconstitution des ressources du Fonds.
- 8/ À sa seizième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 22 janvier 1993 la résolution 73/XVI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 9/ À sa dix-septième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1994 la résolution 76/XVII portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 10/ À sa sixième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 13 décembre 1982 la résolution 23/VI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 11/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1995 la résolution 88/XVIII par laquelle il a été décidé que les soldes des contributions en monnaies non convertibles du Brésil aux Première et Deuxième reconstitutions des ressources du FIDA seront convertis en monnaies librement convertibles et transférés au titre de sa contribution à la Quatrième reconstitution. Comme il en a été décidé avec le Gouvernement brésilien, ces mesures seront prises quand la Quatrième reconstitution prendra effet.
- 12/ Conformément à l'autorisation du Conseil d'administration, l'instrument de contribution indique un calendrier de paiement différent de celui que prévoit l'alinéa 8 a) i) de la résolution 56/XII.
- 13/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 25 janvier 1995 la résolution 84/XVIII portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 14/ Cet État membre a rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la Deuxième reconstitution des ressources du FIDA.
- 15/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 29 mai 1991 la résolution 64/XIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 16/ À sa dix-neuvième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 17 janvier 1996 la résolution 91/XIX portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 17/ Suite à l'adoption le 26 janvier 1995 de la résolution 86/XVIII qui est entrée en vigueur le 20 février 1997 et à l'entrée en vigueur de la résolution 87/XVIII le 29 août 1997, la Quatrième reconstitution a pris effet et par conséquent les catégories ont été remplacées par des listes sur lesquelles figurent maintenant tous les États membres par ordre alphabétique.
- 18/ Ce montant a été annoncé par la Belgique à titre de contribution complémentaire, conformément aux dispositions du paragraphe 3 d) de la résolution 98/XX adoptée par le Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire sera utilisée aux fins spécifiques du Fonds de survie belge et conformément aux procédures dudit Fonds.



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

FIDA - États financiers
État récapitulatif des prêts 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés annulations	Prêts entrés en vigueur				Prêts non remboursés
		Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	
Prêts en USD 1/	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Bangladesh	30 000 000			30 000 000	6 750 000	23 250 000
Cap-Vert	2 003 243			2 003 243	450 720	1 552 523
Haïti	3 500 000			3 500 000	831 250	2 668 750
Népal	11 538 262			11 538 262	2 610 500	8 927 762
Philippines	10 000 000			10 000 000	9 333 324	666 676
Sri Lanka	12 000 000			12 000 000	3 000 000	9 000 000
Tanzanie, République-Unie de	9 488 457			9 488 457	2 134 908	7 353 549
Thaïlande	15 274 557			15 274 557	13 793 786	1 480 771
Total partiel 1/	93 804 519			93 804 519	38 904 488	54 900 031
Ajustement de change pour les prêts libellés en USD	5 194 296			5 194 296	4 558 145	636 151
Total partiel Prêts en USD 1/	98 998 815			98 998 815	43 462 633	55 536 182

Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Albanie	14 450 000		10 577 729	3 872 271		3 872 271
Algérie	27 450 000		18 252 080	9 197 920	8 994 225	203 695
Angola	12 000 000	5 300 000	6 063 052	636 948		636 948
Argentine	19 550 000	11 350 000		8 200 000	2 661 536	5 538 464
Arménie	14 950 000	9 550 000	4 238 806	1 161 194		1 161 194
Azerbaïdjan	6 450 000		6 450 000			
Bangladesh 2/	160 292 521	8 500 000	37 743 117	114 049 404	13 526 567	100 522 837
Belize	1 666 200			1 666 200	911 504	754 696
Bénin	39 334 720		9 473 731	29 860 989	2 977 070	26 883 919
Bhoutan	11 239 069		1 241 804	9 997 265	807 173	9 190 092
Bolivie	54 052 893	5 850 000	8 391 723	39 811 170	12 611 965	27 199 205
Bosnie-Herzégovine	14 450 000	10 100 000	5 453	4 344 547		4 344 547
Botswana	4 667 402			4 667 402	3 847 446	819 956
Brésil	26 400 000		21 636 894	4 763 106	845 481	3 917 625
Burkina Faso	28 733 564	10 150 000	5 481 891	13 101 673	1 962 833	11 138 840
Burundi 2/	19 796 617		4 945 105	14 851 512	2 634 108	12 217 404
Cambodge	3 300 000		3 225 885	74 115		74 115
Cameroun	18 520 450			18 520 450	5 393 631	13 126 819
Cap-Vert	3 939 724			3 939 724		3 939 724
République centrafricaine	27 821 088		9 085 917	18 735 171	765 591	17 969 580
Chili	5 500 000		4 695 459	804 541		804 541
Chine	239 743 293		53 188 223	186 555 070	22 501 900	164 053 170
Colombie	17 076 543		10 260 196	6 816 347	4 302 987	2 513 360
Comores	5 441 675	700 000	1 380 470	3 361 205	156 765	3 204 440
Congo	10 876 210		5 268 088	5 608 122	2 617 073	2 991 049
Costa Rica	11 150 000	3 400 000	1 121 990	6 628 010	4 895 340	1 732 670
Côte d'Ivoire	31 629 549		23 560 235	8 069 314	5 140 288	2 929 026
Cuba	10 581 121			10 581 121	2 272 855	8 308 266
Corée, R.P.D.	31 350 000		28 873 841	2 476 159		2 476 159
Congo, R.D.	18 742 557			18 742 557	595 125	18 147 432
Djibouti	1 711 831		35 716	1 676 115	188 389	1 487 726
Dominique	4 246 460		1 509 981	2 736 479	773 250	1 963 281
République dominicaine	24 499 308		5 077 552	19 421 756	12 705 890	6 715 866
Équateur	26 861 535	10 850 000	8 560 582	7 450 953	2 821 868	4 629 085
Égypte	102 399 069	17 300 000	20 731 253	64 367 816	12 484 254	51 883 562
El Salvador	33 850 000	13 050 000	7 251 228	13 548 772	3 394 180	10 154 592
Guinée équatoriale	6 900 000		1 725 860	5 174 140	42 593	5 131 547
Érythrée	8 550 000		7 244 396	1 305 604		1 305 604
Éthiopie	69 047 048	15 650 000	9 470 621	43 926 427	4 393 930	39 532 497
Gabon	15 900 000	8 850 000	2 959 439	4 090 561	1 356 250	2 734 311
Gambie	14 057 410		3 866 963	10 190 447	962 526	9 227 921
Géorgie	4 700 000		4 700 000			
Ghana	44 540 451	13 500 000	7 163 636	23 876 815	2 050 870	21 825 945
Grenade	1 372 469			1 372 469	917 036	455 433
Guatemala	25 901 455	10 450 000	3 247 848	12 203 607	3 614 052	8 589 555
Guinée	40 380 302	6 950 000	14 369 156	19 061 146	1 568 583	17 492 563
Guinée-Bissau	5 117 134			5 117 134	515 235	4 601 899
Guyana	12 300 000	7 300 000	155 684	4 844 316	2 004 000	2 840 316
Haïti	24 819 660		8 444 710	16 374 950	2 319 714	14 055 236
Honduras	29 352 959	8 900 000	5 582 570	14 870 389	5 085 004	9 785 385
Inde	259 879 813	29 850 000	51 430 072	178 599 741	25 752 470	152 847 271
Indonésie 2/	164 786 374	18 250 000	40 345 700	106 190 674	46 336 485	59 854 189
Jamaïque	15 780 168		5 662 896	10 117 272	6 918 903	3 198 369
Jordanie	39 359 130	2 900 000	13 363 924	23 095 206	14 261 340	8 833 866
Kenya	26 959 934		9 406 147	17 553 787	1 099 716	16 454 071
Kirghizistan	2 350 000		1 954 127	395 873		395 873
Laos	20 816 699	5 300 000	2 414 449	13 102 250	784 583	12 317 667

(à suivre)

FIDA - États financiers

**État récapitulatif des prêts 1/
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996**

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés moins annulations DTS	Prêts entrés en vigueur					Prêts non remboursés DTS
		Prêts non entrés en vigueur DTS	Fraction		Remboursements DTS	Prêts non	
			non décaissée DTS	décaissée DTS			
Liban	22 700 000	8 700 000	11 280 889	2 719 111			2 719 111
Lesotho	8 190 053			8 190 053	927 249		7 262 804
Libéria	10 179 774			10 179 774			10 179 774
Madagascar 2/	48 050 958	5 650 000	15 267 451	27 133 507	2 362 925		24 770 582
Malawi 2/	41 914 191		7 143 792	34 770 399	4 312 949		30 457 450
Maldives	5 880 830		1 679 333	4 201 497	236 181		3 965 316
Mali	47 713 639		22 296 533	25 417 106	2 424 528		22 992 578
Mauritanie	17 528 634		5 664 711	11 863 923	1 559 464		10 304 459
Maurice	5 218 617			5 218 617	3 657 730		1 560 887
Mexique	46 850 000		29 946 298	16 903 702	10 667 631		6 236 071
Mongolie	3 450 000		3 239 339	210 661			210 661
Maroc	81 435 261	13 500 000	21 028 651	46 906 610	30 917 632		15 988 978
Mozambique 2/	44 226 845	13 450 000	11 049 150	19 727 695	3 098 186		16 629 509
Namibie	4 200 000		2 550 433	1 649 567			1 649 567
Népal	56 019 857	6 550 000	10 148 677	39 321 180	3 843 856		35 477 324
Nicaragua	35 400 000		13 822 809	21 577 191	7 860 000		13 717 191
Niger	22 175 121	7 950 000	4 532 269	9 692 852	821 579		8 871 273
Nigéria	38 250 000		12 354 709	25 895 291	8 195 460		17 699 831
Pakistan 2/	168 860 329	10 750 000	46 334 952	111 775 377	21 321 090		90 454 287
Panama	36 442 513	8 900 000	8 737 319	18 805 194	13 025 680		5 779 514
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 129 388		2 997 152	6 132 236	3 645 987		2 486 249
Paraguay	31 406 488		10 430 051	20 976 437	12 851 113		8 125 324
Pérou	67 278 851	13 900 000	10 671 257	42 707 594	22 045 063		20 662 531
Philippines	39 590 689		17 294 696	22 295 993	8 725 398		13 570 595
Rwanda 2/	37 972 824	3 750 000	14 837 226	19 385 598	1 681 545		17 704 053
Sainte-Lucie	2 784 838		1 340 483	1 444 355	873 000		571 355
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 650 000		953 005	696 995	55 000		641 995
Samoa	1 907 723			1 907 723	133 080		1 774 643
Sao Tomé-et-Principe	5 933 578		1 094 131	4 839 447	176 554		4 662 893
Sénégal	21 051 372	6 900 000	5 669 499	8 481 873	1 412 872		7 069 001
Seychelles	824 334			824 334	254 997		569 337
Sierra Leone	22 496 564		2 835 469	19 661 095	2 400 654		17 260 441
Îles Salomon	2 600 000		501 577	2 098 423	72 500		2 025 923
Somalie	17 709 534			17 709 534	410 968		17 298 566
Sri Lanka	53 452 885		17 173 080	36 279 805	3 565 915		32 713 890
Soudan 2/	57 264 717		5 851 232	51 413 485	5 913 304		45 500 181
Suriname	2 600 000		2 285 623	314 377	86 670		227 707
Swaziland	10 622 340		3 798 511	6 823 829	3 535 200		3 288 629
Syrie	42 047 374		30 630 462	11 416 912	5 659 690		5 757 222
Tanzanie,							
République-Unie de	47 082 777		25 456 494	21 626 283	374 136		21 252 147
Thaïlande	34 379 149			34 379 149	22 427 215		11 951 934
L'Ex-République yougoslave de Macédoine	5 650 000		5 650 000				
Togo	27 774 611	6 950 000	8 484 956	12 339 655	822 330		11 517 325
Tonga	4 837 125		365 679	4 471 446	95 000		4 376 446
Tunisie	61 586 299		20 525 257	41 061 042	23 875 564		17 185 478
Turquie	59 799 163		28 925 473	30 873 690	24 710 706		6 162 984
Ouganda 2/	59 089 307	14 350 000	6 926 536	37 812 771	6 025 266		31 787 505
Uruguay	8 550 000		3 043 316	5 506 684	855 000		4 651 684
Venezuela	27 400 000	8 250 000	9 303 449	9 846 551	6 975 181		2 871 370
Viet Nam	32 600 000	9 200 000	16 138 453	7 261 547			7 261 547
Yémen 2/	95 284 033	16 900 000	17 027 407	61 356 626	7 657 040		53 699 586
Zambie	49 130 182		11 614 243	37 515 939	4 705 025		32 810 914
Zimbabwe	40 508 137	7 150 000	9 452 194	23 905 943	10 391 635		13 514 308
Total partiel	3 644 275 309	396 800 000	1 030 190 425	2 217 284 884	550 418 332		1 666 866 552
Équivalent en USD 1/	4 917 038 461	535 382 400	1 389 984 431	2 991 671 630	762 415 519		2 229 256 111
Ajustement de change pour les remboursements de prêts libellés en DTS	19 763 587			19 763 587			19 763 587
Total partiel, prêts en DTS 1/	4 936 802 048	535 382 400	1 389 984 431	3 011 435 217	762 415 519		2 249 019 698
31 décembre 1997 1/ USD	5 035 800 863	535 382 400	1 389 984 431	3 110 434 032	805 878 152		2 304 555 880
31 décembre 1996 USD	4 957 491 933	483 082 662	1 450 792 092	3 023 617 179	690 746 600		2 332 870 579



FIDA - États financiers

État récapitulatif des prêts 1/

Appendice F

31 décembre 1997 et 31 décembre 1996 1/

Récapitulation (en milliers)

	Prêts approuvés				Valeur en USD				
	Au	Prêts	Prêts	Au	Au	Prêts	Prêts	Fluctuations du	Au
31.12.96		remboursés	31.12.97	31.12.96		remboursés	DTS/USD	31.12.97	
1978	USD	93 805		93 805	93 805				93 805
1979	DTS	246 703		246 703	354 749			(21 885)	332 864
1980	DTS	241 106		241 106	346 701			(21 389)	325 312
1981	DTS	254 960		254 960	366 622			(22 618)	344 004
1982	DTS	229 004		229 004	329 299			(20 315)	308 984
1983	DTS	209 285		209 285	300 943			(18 565)	282 378
1984	DTS	167 562	(683)	166 879	240 947	(1 015)		(14 771)	225 161
1985	DTS	95 911	(230)	94 681	137 916	(828)		(8 340)	127 748
1986	DTS	74 139	(625)	73 514	106 609	(926)		(6 494)	99 189
1987	DTS	100 758	(500)	100 258	144 886	(743)		(8 870)	135 273
1988	DTS	130 868	(13 964)	116 904	188 183	(20 757)		(9 694)	157 732
1989	DTS	145 863	(14 027)	131 836	209 745	(20 851)		(11 015)	177 879
1990	DTS	161 095	(943)	159 152	231 648	(2 888)		(14 025)	214 735
1991	DTS	177 850	(6 127)	171 723	255 741	(9 108)		(14 936)	231 697
1992	DTS	203 399	(279)	203 120	292 480	(415)		(18 006)	274 059
1993	DTS	201 150		201 150	289 246			(17 844)	271 402
1994	DTS	220 050		220 050	316 423			(19 521)	296 902
1995	DTS	253 850		253 850	365 026			(22 519)	342 507
1996	DTS	281 850		281 850	405 289			(25 003)	380 286
1997	DTS			288 250					388 926
Total	DTS	3 395 403	(39 378)	3 644 275					
	USD	93 805		93 805					
Total				USD	4 976 258	(58 531)		(295 810)	5 010 843
Ajustement de change pour les prêts décaissés					(18 766)				24 958
				USD	4 957 492				5 035 801

Structure des échéances des prêts non remboursés

au 31 décembre 1997

PÉRIODES	Milliers de USD
Du 1 ^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998 3/	155 057
Du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999	126 026
Du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000	123 566
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	113 279
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	103 674
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007	399 431
Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012	314 967
Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017	270 602
Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022	253 423
À compter du 1 ^{er} janvier 2023	444 531
TOTAL	2 304 556

1/ Les prêts approuvés en 1978 étaient libellés en dollars des États-Unis et sont remboursables dans les monnaies dans lesquelles les retraits ont été effectués. À compter de 1979, les prêts ont été libellés en DTS et, à des fins de présentation dans le bilan, le montant cumulé des prêts libellés en DTS a été calculé sur la base du taux de conversion USD/DTS de 1,34925/1 pratiqué le 31 décembre 1997. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1996 au taux alors en vigueur de 1,43796/1, leur valeur en dollars des États-Unis a diminué de 295 810 000 USD du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1997 (de 1995 à 1996, la réduction de la valeur en dollars des États-Unis a été de 156 694 000 USD).

2/ Les remboursements incluent la participation des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, qui s'est traduite par le remboursement anticipé d'une partie des prêts et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.



- 3/ Le montant des prêts non remboursés en 1998 comprend des arriérés de remboursements de principal représentant 34 583 000 USD payables immédiatement.

FIDA - États financiers
Programme spécial pour l'Afrique
État récapitulatif des prêts
31 décembre 1997 et 31 décembre 1996

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés	Prêts non en vigueur	Prêts entrés en vigueur				
			DTS	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursemen	Prêts non remboursés
Angola	2 767 309		2 087 684	679 625		679 625	
Burkina Faso	10 546 143		3 655 548	6 890 595		6 890 595	
Burundi	5 050 000		3 931 793	1 118 207		1 118 207	
Cap-Vert	4 100 000		2 403 484	1 696 516		1 696 516	
Tchad	12 050 000		7 267 990	4 782 010		4 782 010	
Comores	2 450 000		1 785 349	664 651		664 651	
Djibouti	165 379			165 379		165 379	
Éthiopie	9 422 826		4 370 116	5 052 710	170 130	4 882 580	
Gambie	2 638 448			2 638 448		2 638 448	
Ghana	22 839 017		6 197 958	16 641 059	103 476	16 537 583	
Guinée	10 761 866			10 761 866		10 761 866	
Guinée-Bissau	2 126 405			2 126 405	53 160	2 073 245	
Kenya	17 850 000		13 670 622	4 179 378		4 179 378	
Lesotho	8 950 000		3 613 385	5 336 615		5 336 615	
Madagascar	1 100 000		862 817	237 183		237 183	
Malawi	9 350 000		5 788 919	3 561 081		3 561 081	
Mali	12 399 994		4 158 323	8 241 671	121 250	8 120 421	
Mauritanie	19 249 994		3 721 505	15 528 489	199 091	15 329 398	
Mozambique	8 291 209			8 291 209	103 639	8 187 570	
Niger	12 339 566	1 600 000		10 739 566		10 739 566	
Sénégal	26 750 000		11 479 104	15 270 896		15 270 896	
Sierra Leone	3 650 000		1 993 348	1 656 652		1 656 652	
Soudan	26 550 000		7 897 845	18 652 155	201 250	18 450 905	
Tanzanie, République-Unie	11 450 000		5 004 991	6 445 009		6 445 009	
Ouganda	8 123 650			8 123 650		8 123 650	
Zambie	9 610 310		1 745 038	7 865 272	85 754	7 779 518	
Total partiel	260 582 116	1 600 000	91 635 819	167 346 297	1 037 750	166 308 547	
Équivalent en USD 1/	351 590 420	2 158 800	123 639 629	225 791 991	1 430 932	224 361 059	
Ajustement de change pour les prêts décaissés	30 747			30 747		30 747	
31 décembre 1997 USD	351 621 167	2 158 800	123 639 629	225 822 738	1 430 932	224 391 806	
31 décembre 1996 USD	389 549 553	9 202 944	171 694 989	208 651 620	72 282	208 579 338	

Résumé

	Prêts approuvés				Valeur en USD		Fluctuation du Au
	Au 31.12.96	Prêts annulés	Au 31.12.97	Au 31.12.96	Prêts annulés	taux de change DTS/USD	
1986 DTS	30 339	(4 927)	25 412	43 626	(7 085)	(2 254)	34 287
1987 DTS	41 448	(156)	41 292	59 600	(224)	(3 663)	55 713
1988 DTS	39 800	(1 488)	38 312	57 231	(2 140)	(3 399)	51 692
1989 DTS	36 817	(3 751)	33 066	52 942	(5 393)	(2 935)	44 614
1990 DTS	23 250		23 250	33 433		(2 063)	31 370
1991 DTS	22 400		22 400	32 210		(1 987)	30 223
1992 DTS	9 200		9 200	13 229		(816)	12 413
1993 DTS	43 450		43 450	62 479		(3 854)	58 625
1994 DTS	16 700		16 700	24 014		(1 481)	22 533
1995 DTS	7 500		7 500	10 785		(665)	10 120
Total DTS	270 904	(10 322)	260 582	389 549	(14 842)	(23 117)	351 590

Structure des échéances des prêts non remboursés au 31 décembre 1997

PÉRIODES	Milliers de USD
Du 1 ^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998	2 350
Du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999	3 715
Du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000	4 656
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	5 574
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	6 309
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007	41 207
Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012	41 598
Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017	36 039
Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022	27 238
À compter du 1 ^{er} janvier 2023	55 706
TOTAL	224 392

1/ Les prêts ont été libellés en DTS et à des fins de présentation dans le bilan le montant cumulé en a été calculé au taux de conversion USD/DTS du 31 décembre 1997, soit 1,34925/1. Etant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1996 au taux alors en vigueur de 1,43796/1, leur valeur en dollars des États-Unis a baissé de 23 117 442 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1997 (de 1997 à 1996, l'augmentation de la valeur en dollars des États-Unis était de 13 147 442 USD).

Appendice G

FIDA - États financiers

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1: Aperçu du Fonds

Le Fonds international de développement agricole est une institution spécialisée des Nations Unies, qui existe depuis le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du Fonds est entré en vigueur.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires qui devront avant tout être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Tout État membre des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci a pour ressources les contributions des États membres, les contributions spéciales provenant des États non membres et d'autres sources, et le produit de ses opérations.

Note 2: Aperçu de la politique comptable

a) Méthodes de comptabilité

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux normes comptables internationales et à la convention sur le coût historique. L'excédent des recettes sur les dépenses avant prise en compte de l'effet des fluctuations des taux de change est viré au poste Excédent accumulé.

Le Fonds comptabilise ses titres de placement à leur valeur boursière. Les plus-values et les moins-values réalisées ou latentes des titres sont comptabilisées comme élément du produit des placements.

Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les Phases I et II du Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne (PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA à compter du 1^{er} janvier 1996. Les états financiers pour l'exercice 1996 tiennent compte de cette décision et les chiffres comparatifs de 1995 ont été revus pour en assurer la compatibilité avec la présentation de 1996.

La contribution d'un membre est comptabilisée intégralement comme somme à recevoir dès lors que le membre intéressé dépose son instrument de contribution.

Les sommes à recevoir des États membres au titre de leurs contributions, les prêts et les autres sommes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur intégrale, sous réserve des principes relatifs aux arriérés de contributions, appliqués à compter de 1988 et exposés en b).

Les dons d'assistance technique sont déduits du poste "Contributions et excédent accumulé" à la date de leur approbation.

Le coût du matériel appartenant au Fonds est imputé directement sur le poste des dépenses au moment de son achat.

b) Provisions pour arriérés de contributions des membres

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, en septembre 1988, le Fonds a, sur recommandation du Commissaire aux comptes, adopté les principes ci-après concernant les provisions pour arriérés de contributions des membres:

- i) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou un règlement au titre d'un tirage sur un billet à ordre sera en retard de 24 mois, il sera constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur le ou les billets à ordre en cours.
- ii) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou un règlement au titre d'un tirage sur un billet à ordre sera en retard de 48 mois ou plus, il sera constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du membre concerné ou à la valeur totale du ou des billets à ordre souscrits par le membre pour la période de financement considérée (c'est-à-dire une période de reconstitution).
- iii) La date d'émission de l'avis du Commissaire aux comptes sera la date retenue pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, en ce qui concerne les états financiers d'une année donnée. A compter de 1996, la fin de l'exercice financier sera la date retenue pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, comme décidé à la cinquante-huitième session du Conseil d'administration.

iv) La provision apparaîtra directement sur le bilan proprement dit.

- v) En cas de circonstances exceptionnelles exigeant la constitution d'une provision indépendamment des délais spécifiques fixés aux paragraphes i), ii) et iii) ci-dessus, ou s'il est jugé contre-indiqué de constituer une provision même après l'expiration de ces délais, l'avis du Président sur ces circonstances extraordinaires et leur incidence sur la constitution de provisions devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président devra être autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.

c) Ressources disponibles pour engagement

Les ressources disponibles pour engagement sont constituées par les ressources en monnaies librement convertibles, telles qu'elles sont définies à la section 1 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui ont été versées par des membres et autres ou qui proviennent ou proviendront du produit des opérations, ou des remboursements de prêts effectués par des emprunteurs, dans la mesure où lesdites ressources n'ont pas déjà été engagées pour des prêts et des dons ou versées à la Réserve générale.

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, le Fonds a adopté les principes ci-après pour la détermination des ressources disponibles pour engagement:

- i) Seuls les paiements effectifs reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre seront inclus dans les ressources disponibles pour engagement. La valeur des versements en espèces ou sous forme de billets à ordre dus au titre des



instruments de contribution mais non effectués ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.

- ii) Lorsqu'un membre quelconque ayant payé au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus pendant une période correspondant à l'appel de trois tranches de tirage (autrement dit depuis approximativement 18 mois), c'est le montant total des appels de tirage non honorés qui ne sera pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement.
- iii) Lorsqu'un membre quelconque ayant payé au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus depuis 36 mois ou davantage, c'est la valeur intégrale de tous les billets à ordre non réglés pour la période de financement considérée et pour toutes les périodes de financement suivantes qui ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- iv) En cas de circonstances exceptionnelles appelant des exceptions aux paragraphes i) à iii) ci-dessus, l'avis du Président sur ces circonstances exceptionnelles et leur incidence sur la constitution de provisions devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président sera autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.
- v) Pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé un amendement de l'Accord portant création du FIDA à l'article 4, section 1 et du Règlement financier du FIDA (article IV, paragraphe 1) qui permet d'inclure aux ressources du FIDA "... des fonds provenant ou qui proviendront de ses opérations ou d'autres sources ...". En même temps que cette modification de l'acte constitutif du FIDA, le Conseil des gouverneurs a décidé par sa résolution 100/XX que "le Conseil d'administration peut de temps en temps, compte tenu des ressources disponibles du FIDA pour engagement de prêts et de dons, y compris le produit des placements après déduction des frais administratifs, avoir recours à un Pouvoir d'engagement anticipé (PEA), avec prudence et circonspection, pour compenser, d'année en année, les fluctuations des ressources disponibles pour engagement et pour constituer une réserve de ressources."

En 1997, le Fonds n'a pas eu besoin de recourir au PEA car les ressources ordinaires ont suffi à financer son programme de prêts et de dons.

Un don ou un prêt est considéré comme engagé lorsqu'un accord formel a été signé entre le Fonds et le bénéficiaire du don ou du prêt, selon le cas. Le Conseil d'administration du Fonds examine à chacune de ses sessions l'état des ressources disponibles pour engagement afin de s'assurer que des ressources sont disponibles pour financer les prêts soumis à son approbation. L'état des ressources disponibles pour engagement (appendice D) indique également les sommes sur lesquelles aucun engagement n'a été effectué.

- d) Conversion en USD et opérations de change
- i) En tant qu'organisation internationale, le Fonds effectue ses opérations en plusieurs monnaies mais, pour le moment, tient sa comptabilité en dollars des États-Unis. Ce n'est que pour résumer la situation financière du Fonds que les états financiers sont libellés en cette monnaie.

- ii) Tous les éléments du bilan établis en une autre monnaie que le dollar des États-Unis, à l'exception des contributions des membres du FIDA, ont été convertis en dollars des États-Unis aux taux de change du marché pratiqués en fin d'année.

La méthode de conversion des contributions des membres est la suivante:

- 1) aux taux du marché en vigueur à la fin de l'année pour les sommes à recevoir, pour les montants perçus sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet d'un tirage et pour les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
- 2) aux taux du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux du marché à la date du décaissement dans le cas des montants payés en monnaies non convertibles.

- iii) Les éléments de recettes et de dépenses établis en d'autres monnaies ont été comptabilisés en dollars des États-Unis par application des taux de change pratiqués pendant la période considérée.
- iv) Les ajustements sur opérations de change résultant de la conversion des éléments de l'actif et du passif en d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont crédités ou débités à un compte d'ajustement de change et consignés dans l'état des recettes et des dépenses conformément aux impératifs de la norme comptable internationale 21 (version révisée).
- v) On a appliqué les taux ci-après de conversion du DTS en USD au 31 décembre:

Année	DTS/USD
1995	1,48649
1996	1,43796
1997	1,34925

Les mouvements de ce compte sont expliqués ci-après:

	1997	1996
	Milliers de USD	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier:	533 648	694 614
Ajustement sur opérations de change de l'année sur:		
Encaisses et placements	(156 220)	(80 389)
Prêts non remboursés	(156 936)	(80 080)
Billets à ordre et sommes à recevoir des membres	(29 548)	(20 962)
Contributions des membres	(29 984)	(20 596)
Gain/(perte) de change sur les opérations	582	(131)
Total des fluctuations de l'année	(312 138)	(160 966)
Solde de clôture au 31 décembre	221 510	533 648



e) État des flux de trésorerie

L'appendice C, "État des flux de trésorerie", a été établi conformément à la norme comptable internationale 7 (version révisée). Les placements détenus par le Fonds peuvent être convertis en liquidités à brève échéance et, par conséquent, le portefeuille de placements figure comme élément de liquidité dans l'état des flux de trésorerie.

Note 3 : Placements

a) Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux régissant le placement des fonds sont énoncés à l'article VIII du Règlement financier du FIDA, adopté par le Conseil des gouverneurs à sa première session tenue du 13 au 16 décembre 1977, à savoir:

- "1. Le Président peut placer ou investir les fonds versés en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour l'exécution des opérations du Fonds ou pour faire face aux frais administratifs.
2. En plaçant les ressources du Fonds, le Président sera avant tout guidé par des considérations de sécurité et de liquidité. Dans ces limites, le Président cherchera à obtenir le rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation.
3. Le produit des placements peut, entre autres, être utilisé par le Fonds pour couvrir ses dépenses administratives et autres, conformément au budget approuvé."

b) Gestion du portefeuille de placements

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA a été confiée à un certain nombre de gestionnaires extérieurs conformément aux directives du Fonds. Au 31 décembre 1997, les fonds sous gestion extérieure se chiffraient à 1 962 715 000 USD (contre 1 783 365 000 USD en 1996), dont 1 795 698 000 USD relevaient des mandats de placements à revenu fixe (contre 1 783 365 000 en 1996) et 167 017 000 USD des mandats de placements en actions (qui n'existaient pas en 1996). Au 31 décembre 1997, un montant de 108 748 000 USD du total confié aux gestionnaires d'actifs était placé en actions, le solde de 58 269 000 USD étant détenu en espèces et autres instruments à court terme en attendant d'être placé en actions.

c) Gestion des risques

Le Fonds a pris en compte les risques attachés aux placements en adoptant des directives en matière de placements et en prenant des dispositions concernant la garde de ses fonds:

i) Risque de crédit

Les directives en matière de placements autorisent les placements sous forme de dépôts à terme auprès de banques commerciales sélectionnées, d'emprunts d'État ou garantis par l'État, d'obligations émises par des banques multilatérales de développement, ainsi que de produits dérivés de ces valeurs négociés en bourse de ces valeurs. Le choix des établissements bancaires et des émissions obligataires est effectué en fonction de la cote de crédit qui leur est attribuée par les grandes firmes de notation financière.

ii) Risque de marché

Les risques encourus sur le marché sont pris en compte en modifiant la duration du portefeuille en fonction de l'évolution des cours des valeurs. La duration globale de la part du portefeuille en valeurs à revenu fixe ne peut être supérieure à six ans et demi. Les options et les opérations à terme sont utilisées pour gérer le risque de marché plutôt qu'à des fins spéculatives.

iii) Risque de change

La plupart des engagements du Fonds sont libellés en DTS. En conséquence, les avoirs globaux du Fonds, y compris portefeuille de placements et billets à ordre, sont comptabilisés de manière à avoir, dans la mesure du possible, des actifs libellés dans les monnaies et selon les ratios du panier servant au calcul de la valeur du DTS équivalant aux engagements au titre des prêts et des dons non décaissés libellés en DTS. De même, il y aura pour la Réserve générale et pour les engagements de dons libellés en USD une contrepartie d'actifs libellés en USD.

Afin d'améliorer ses rendements, le Fonds peut investir dans des valeurs libellées dans des monnaies autres que celles du panier du DTS, et peut donc conclure des accords concernant des opérations sur devises à terme afin de maintenir l'équilibrage entre ses engagements libellés en DTS et ceux libellés en USD.

iv) Risque de dépôt de fonds

Le FIDA a confié la garde de ses placements à une grande banque spécialisée dans ce domaine. Cet établissement bancaire est commis à la garde des fonds, tient des comptes distincts pour chacune des composantes du portefeuille de placements sous gestion extérieure, et exécute les opérations de placement effectuées à l'initiative des gestionnaires extérieurs de portefeuille.

d) Instruments dérivés

Les directives en matière de placements du FIDA autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants:

i) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords portant sur la livraison future de valeurs ou d'instruments du marché monétaire, par lesquels le vendeur convient de livrer à une date ultérieure spécifiée un instrument financier donné, dont le prix ou le rendement est fixé. Le dépôt de garantie est effectué en espèces ou sous forme de titres, et les fluctuations du cours du marché sont prises en compte au jour le jour. Les fluctuations de la valeur des contrats à terme sont comptabilisées sous forme de plus-values ou de moins-values pour la période au cours de laquelle sont intervenues ces fluctuations, au poste "Produit des placements". Au 31 décembre 1997, le montant de l'encours au titre des contrats à terme était nul (comme en 1996).

ii) Options

L'option est un contrat qui permet au détenteur de l'option d'acheter ou de vendre un instrument financier à un prix convenu et à une échéance donnée; le vendeur assume le risque de fluctuations du cours de l'instrument financier qui est le titre-support de l'option. Le FIDA ne peut avoir recours qu'à des options négociées en bourse. Le prix initial d'un contrat d'option est égal à la prime payée par l'acheteur et est notablement inférieur au montant contractuel ou à la valeur notionnelle. Le FIDA n'inscrit pas ses contrats

d'option en compte de charge. Au 31 décembre 1997, l'encours au titre des options était nul (comme en 1996).

Total 2 149 685 2 173 532

iii) Couverture de change à terme

La couverture de change à terme est un accord par lequel les montants en espèces libellés en une monnaie donnée sont convertis dans une autre monnaie et un contrat de change à terme est simultanément passé, lequel prévoit la conversion ultérieure des deux monnaies afin de pouvoir récupérer le montant dans la monnaie convertie. La plus-value latente sur les contrats de couverture de change à terme se chiffrait à 2 800 000 USD (contre une moins-value de 6 161 000 USD en 1996). Au 31 décembre 1997, l'échéance des contrats à terme s'échelonnait entre une et douze semaines.

e) Valorisation des actifs

Le Fonds comptabilise les avoirs de son portefeuille au cours du marché. Les plus- et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées dans le produit des placements.

f) Composition du portefeuille de placements par instrument

Au 31 décembre 1997, les encaisses et les placements au cours du marché se chiffraient à 2 149 685 000 USD (contre 2 173 532 000 USD en 1996); les éléments constitutifs de ce montant étaient les suivants:

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Encaisses	74 359	47 715
Emprunts d'État et emprunts garantis par l'État	1 660 922	1 875 179
Plus-values/(moins-values) latentes sur contrats à terme (valeur boursière)	2 800	(6 161)
Dépôts à terme et autres effets bancaires	279 748	226 231
Actions	<u>108 748</u>	-
Produit de placements à recevoir	2 052 218	2 095 249
	38 005	45 277
Sommes à recevoir pour valeurs vendues	4 356	6 834
Sommes à payer pour valeurs acquises	<u>(19 253)</u>	<u>(21 543)</u>
Total	<u>2 149 685</u>	<u>2 173 532</u>

g) Composition du portefeuille de placements par monnaie

La composition par monnaie des encaisses et des placements au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1996 était la suivante:

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Deutsche mark	173 489	437 789
Franc français	41 504	206 426
Yen japonais	217 297	344 126
Livre sterling	231 471	301 510
Dollar des États-Unis	1 074 040	828 076
Autres	<u>411 884</u>	<u>55 605</u>

h) Composition du portefeuille par échéance des placements

La composition des encaisses et des placements par durée des emprunts au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1996 était la suivante:

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
À échéance d'un an ou moins	420 199	308 988
À échéance d'un à cinq ans	512 816	767 051
À échéance de cinq à dix ans	916 809	1 027 201
À échéance de plus de dix ans	191 113	70 292
Sans échéance ferme (actions)	<u>108 748</u>	-
Total	<u>2 149 685</u>	<u>2 173 532</u>

La période moyenne restant à courir jusqu'à l'échéance des placements du portefeuille (actions exclues) était au 31 décembre 1997 de 66 mois (contre 60 mois en 1996).

Produit des placements

Le produit des placements pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1997 se montait à 163 940 000 USD (contre 148 852 000 USD en 1996). Les différents éléments constitutifs du Produit des placements sont les suivants:

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Produit des placements à revenu fixe	127 849	131 654
Dividendes des actions	94	-
Plus values/(moins-values) réalisées	21 535	(83)
Plus-value latente sur valeur boursière	19 657	22 040
Revenu des prêts obligataires	463	427
Intérêts perçus auprès des banques	930	1 056
Frais de gestion du portefeuille et frais de garde	(5 457)	(5 857)
Autres	<u>(1 131)</u>	<u>(385)</u>
Total	<u>163 940</u>	<u>148 852</u>

Le taux moyen de rendement du portefeuille de placements en 1997 était de 7,54% (contre 6,67% en 1996).

Note 4: Encaisses et placements soumis à restriction

a) Monnaies non librement convertibles

Au 31 décembre 1997, les avoirs en espèces et placements détenus par le Fonds en monnaies non librement convertibles s'élevaient respectivement à 537 000 USD (contre 8 129 000 USD en 1996) et à 508 000 USD (contre 562 000 USD en 1996).

Suite à la résolution 88/XVIII adoptée à la dix-huitième session du Conseil des gouverneurs, le 26 janvier 1995, à l'entrée en vigueur de la Quatrième reconstitution, les contributions en monnaies non convertibles du Brésil détenues sous forme d'avoirs liquides ont

été converties en monnaies librement convertibles et transférées au titre de la contribution du Brésil à la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA.

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les montants versés au Fonds par des membres de la catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leur contribution initiale ou de leurs contributions supplémentaires, sont soumises à restriction.

Ces sommes servent exclusivement:

- i) après consultation du membre concerné, à régler des dépenses d'administration et autres frais engagés par le Fonds sur le territoire dudit membre, ou
 - ii) avec l'accord de ce membre, à payer des biens ou des services émanant de son territoire et nécessaires à des activités financées par le Fonds dans d'autres États.
- b) Autres montants soumis à restriction

Dans les "Espèces et placements soumis à restriction" figurent les montants supplémentaires suivants:

- i) 8 467 000 USD (contre 8 306 000 USD en 1996) constituant des placements détenus au nom du Fonds pour le compte de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA.
- ii) 1 797 000 USD (contre 538 000 USD en 1996) constituant des montants détenus sur les comptes bancaires du Fonds à titre de fonds supplémentaires.

Les montants ci-dessus figurent au poste "Montants dus à d'autres fonds" et ne figurent pas dans les États des flux de trésorerie.

Note 5: Contributions des membres

Les contributions que chaque membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, les membres de la catégorie III peuvent verser jusqu'à la fin de la période de la Troisième reconstitution leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces, mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie pourra être versée sous forme de billets à ordre ou d'obligations non négociables, irrévocables, ne portant pas intérêt et payables à vue. Sur recommandation de son Commissaire aux comptes, le Fonds a jugé prudent d'instituer des provisions pour arriérés de contributions (voir notes 2 b), 6 et 7).

a) Contributions initiales

Les contributions initiales ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 7.

b) Première reconstitution des ressources

Les contributions à la Première reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 7.

c) Deuxième reconstitution des ressources

Les contributions à la Deuxième reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 7.

d) Troisième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la Troisième reconstitution.

e) Quatrième reconstitution des ressources

La Quatrième reconstitution des ressources du Fonds a pris effet le 29 août 1997, date à laquelle les instruments de contribution déposés se montaient globalement à 50% des contributions respectives des membres, comme indiqué dans la colonne A-3 de l'annexe A à la résolution 87/XVII adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa dix-huitième session et ultérieurement amendée.

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la Quatrième reconstitution.

f) Provisions

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué les provisions ci-après au titre de:

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Billets à ordre de contribuants	89 500	110 780
Montants à recevoir de contribuants	89 558	95 148
Total	<u>179 058</u>	<u>205 928</u>

g) Programme spécial pour l'Afrique

Des précisions sur les contributions au Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification sont données à l'appendice E.

Note 6: Billets à ordre des contribuants

a) FIDA

Les billets à ordre au titre des contributions initiales et des contributions aux Première et Deuxième reconstitutions ont tous été encaissés sauf ceux émanant des États membres indiqués ci-dessous.

Au 31 décembre 1997, 20,07% des contributions à la Troisième reconstitution déposées sous forme de billets à ordre avaient été tirés.

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué une provision au titre des billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Fonds a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions instituées

i) Contributions initiales

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075

ii) Première reconstitution

	Iraq	31 099	31 099
	Nigéria	-	5 988
	Qatar	<u>10 271</u>	<u>13 980</u>
		41 370	51 067
iii)	Deuxième reconstitution		
	Jamahiriya arabe libyenne	-	6 789
	Qatar	5 000	5 000
	Émirats arabes unis	-	3 784
	Mauritanie	<u>25</u>	<u>25</u>
		5 025	15 598
iv)	Troisième reconstitution		
	Jamahiriya arabe libyenne	-	616
	Nigéria	-	385
	Émirats arabes unis	-	38
	Mauritanie	<u>5</u>	<u>1</u>
		<u>5</u>	<u>1 040</u>
	Total	<u>89 475</u>	<u>110 780</u>
Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles			
i)	Contributions initiales		
		<u>1997</u>	<u>1996</u>
		<u>Milliers de USD</u>	
	Iran	29 358	29 358
	Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
		43 075	43 075
ii)	Première reconstitution		
	Iraq	31 099	31 099
	Nigéria	-	5 988
	Qatar	<u>10 271</u>	<u>13 980</u>
		41 370	51 067
iii)	Deuxième reconstitution		
	Jamahiriya arabe libyenne	-	6 789
	Qatar	5 000	5 000
	Émirats arabes unis	272	3 784
	Mauritanie	<u>25</u>	<u>25</u>
		5 297	15 598
iv)	Troisième reconstitution		
	Jamahiriya arabe libyenne	3 211	616
	Nigéria	2 007	5 000
	Émirats arabes unis	201	1 000
	Mauritanie	<u>25</u>	<u>25</u>
		<u>5 444</u>	<u>6 641</u>
	Total	<u>95 186</u>	<u>116 381</u>
b)	Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification		

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a institué une provision au titre de billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions instituées

Première phase

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Mauritanie	<u>25</u>	<u>25</u>
Total <u>25</u>	<u>25</u>	

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

Première phase

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Mauritanie	<u>25</u>	<u>25</u>
Total <u>25</u>	<u>25</u>	

Note 7: Sommes à recevoir des contributeurs

Le montant des versements à recevoir des États membres au titre de leurs contributions initiales et de leurs contributions aux Première, Deuxième et Troisième reconstitutions du Fonds se montait à 176 049 000 USD après provisions (nul en 1996).

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué des provisions au titre de certains de ces montants, comme indiqué ci-dessous.

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Fonds n'a pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement les montants indiqués ci-dessous, ni les sommes à recevoir au titre de la Troisième reconstitution.

Provisions instituées

i) Contributions initiales

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Iran	83 167	83 167
Comores	<u>7</u>	<u>9</u>
	83 174	83 176

ii) Deuxième reconstitution

Gabon	372	632
Iraq	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	2 372	2 632

iii) Troisième reconstitution

Iran	3 000	3 000
Nigéria	-	5 000
Qatar	1 000	1 000
Chypre	-	25

Équateur	2	105
Sao Tomé-et-Principe	10	10
Soudan	-	100
Yémen	-	<u>100</u>
	<u>4 012</u>	<u>9 340</u>
Total <u>89 558</u>	<u>95 148</u>	

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

i) Contributions initiales

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Iran	83 167	83 167
Comores	<u>7</u>	<u>9</u>
	<u>83 174</u>	<u>83 176</u>

iii) Deuxième reconstitution

Gabon	372	632
Iraq	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	<u>2 372</u>	<u>2 632</u>
Total <u>85 546</u>	<u>85 808</u>	

Note 8: Prêts

Les prêts ne sont accordés qu'aux pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur lorsque le FIDA a reçu de l'emprunteur un avis juridique satisfaisant et lorsqu'ont été remplies les autres conditions préalables éventuelles. Les décaissements peuvent commencer dès l'entrée en vigueur du prêt.

Pour les prêts approuvés en 1978, le remboursement du principal et le règlement des intérêts doivent être opérés dans la même monnaie que la partie correspondante de la somme avancée, ou de la manière précisée dans l'accord de prêt. Pour tous les prêts du Fonds approuvés à partir du 1^{er} janvier 1979, le remboursement du principal et le règlement des intérêts sont exigibles dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt, pour un montant équivalant au nombre de droits de tirage spéciaux (DTS) dus, calculé sur la base des taux pratiqués par le Fonds monétaire international à la date d'échéance. Les sommes correspondant aux prêts approuvés seront avancées aux emprunteurs conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Originellement, les "Principes et critères en matière de prêts" (paragraphe 31) énonçaient les conditions de prêt comme suit: "Le Fonds fournira selon les modalités et conditions ci-après des ressources financières à ses États membres pour des projets et programmes approuvés: i) prêts spéciaux à des conditions particulièrement favorables; les frais de services s'élèvent dans ce cas à 1% par an et la période de remboursement est de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans; ii) prêts à des conditions intermédiaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 4% par an et la période de remboursement est de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans; iii) prêts à des conditions ordinaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 8% et la période de remboursement varie de 15 à 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans."

Au 28 janvier 1994, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 83/XVII qui entérinait les nouvelles dispositions ci-après des "Principes et critères en matière de prêts":

"32 a) les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais supporteront une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et comporteront un délai de remboursement de quarante (40) ans, différé d'amortissement de dix (10) ans compris; b) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 50% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement de vingt (20) ans, différé d'amortissement de cinq (5) ans compris; c) les prêts consentis aux conditions ordinaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 100% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement allant de quinze (15) ans à dix-huit (18) ans, différé d'amortissement de trois (3) ans compris; d) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts."

Au 31 décembre 1997, les arriérés de plus de trois mois se montaient à 28 365 000 USD (contre 28 307 000 USD en 1996) au titre du remboursement du principal et à 12 951 000 USD (contre 13 004 000 USD en 1996) au titre du règlement des commissions de service et des intérêts. Un montant de 342 000 USD (contre 378 000 USD en 1996) était dû depuis plus de trois mois au titre des commissions de service sur prêts du PSA.

En ce qui concerne les arriérés de paiement des États membres suivants, Cameroun, Congo, Cuba, Grenade, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Îles Salomon, Libéria, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Somalie, on ne prévoit aucune perte et par conséquent aucune provision n'a été instituée.

Les démarches se poursuivent auprès des gouvernements concernés pour obtenir le règlement de ces obligations.

Le montant du principal décaissé et non remboursé pour tous les prêts à des emprunteurs qui n'ont pas réglé leurs arriérés depuis la fin de l'année s'élève à 149 390 000 USD (contre 206 662 000 USD en 1996). Dans le cas des arriérés de prêts de plus de dix mois au 31 décembre 1997, les intérêts et commissions de services ne sont considérés comme revenu que lorsqu'ils sont effectivement reçus.

S'ils avaient été considérés comme revenu, le produit des prêts indiqué dans l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1997 aurait été supérieur de 2 280 000 USD (contre 2 388 000 USD en 1996). Le chiffre correspondant se rapportant au PSA était de 176 000 USD (contre 189 000 USD en 1996). Les pays membres concernés sont indiqués ci-après:

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - FIDA

	<u>Milliers de USD</u>		31 décembre 1997	
	Principal non remboursé	Arriéré du principal	Revenu non comptabilisé en 1997	Non comptabilisé à compter de
Cameroun	17 711	4 315	451	déc. 1991
Congo	4 035	1 615	166	déc. 1991
Cuba	11 210	8 418	457	juil. 1990
Îles Salomon	2 733	75	28	août 1997
Grenade	614	127	27	sept. 1997
Guinée-Bissau	6 209	233	66	sept. 1994
Guinée équatoriale	6 924	80	65	juil. 1997



Libéria	13 735	6 996	407	mars 1990
Niger	11 970	371	117	avril 1995
République centrafricaine	24 245	113	10	août 1996
République démocratique du Congo	4 036	2 724	249	août 1992
Somalie	<u>23 340</u>	<u>4 496</u>	<u>237</u>	oct. 1991
Total	<u>126 762</u>	<u>29 563</u>	<u>2 280</u>	

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - PSA

Milliers de USD 31 décembre 1997

	Principal non remboursé	Arriéré du principal	Revenu non comptabilisé en 1997	Non compta- bilisé à compter de
Guinée- Bissau	2 797	-	29	avril 1995
Niger	<u>14 490</u>	-	<u>147</u>	nov. 1995
Total	<u>17 287</u>	-	<u>176</u>	

Le produit des prêts indiqué dans l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1997 comprend un montant de 1 951 000 USD (contre 723 000 USD en 1996) reçu pour des années antérieures.

On trouvera à l'appendice F un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements opérés et des remboursements de prêts.

- a) Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)

Le Conseil d'administration a proposé la participation du FIDA à l'Initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en tant qu'élément de la politique générale du Fonds en matière de gestion des partenariats avec des pays ayant des arriérés, ou susceptibles d'en avoir à l'avenir, en raison du poids du service de leur dette. En adoptant la résolution 101/XX, le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE.

Le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration d'approuver au cas par cas l'allègement de la dette attendu du FIDA dans le cadre des mesures globales décidées au titre de l'Initiative PPTE pour ramener la dette d'un pays à un niveau soutenable.

L'Initiative PPTE implique pour les IFI participantes deux types de mouvement de fonds:

- une réduction convenue des remboursements provenant des pays endettés aux IFI créditrices;
- des versements sur les comptes de prêt des IFI participantes afin de compenser cette réduction des remboursements.

Chaque IFI choisira le mécanisme qu'elle juge le plus approprié pour mobiliser et gérer les ressources destinées à compenser la diminution de recettes de son compte de prêt.

Le Conseil d'administration, à sa soixante-deuxième session tenue en décembre 1997, a avalisé une proposition à soumettre au Conseil des gouverneurs en février 1998, laquelle prévoit que le

FIDA établit un fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE. Ce fonds fiduciaire recevra les ressources provenant du FIDA et d'autres sources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Le FIDA a reçu des Pays-Bas une annonce de contribution de 26 623 520 NLG (15 400 000 USD) à titre de contribution complémentaire à la Quatrième reconstitution à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE.

Le Conseil d'administration, à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions de septembre et décembre 1997, a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE pour l'Ouganda (4 160 000 DTS) et le Burkina Faso (1 780 000 DTS) respectivement.

Note 9: Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

- a) Assistance technique

Le Fonds octroie des dons pour la préparation de projets, des composantes de prêts, la recherche agricole, le Fonds d'élaboration des projets, le Mécanisme spécial d'intervention et d'autres fins connexes. Le montant cumulatif des dons décaissés au 31 décembre 1997 était de 214 825 000 USD (contre 193 256 000 USD en 1996).

- b) Services aux États membres

Les années précédentes, les services aux États membres incluaient des dons pour l'identification de projets, des études spéciales et des activités de suivi et d'évaluation. Le montant cumulatif décaissé au titre de ces dons se montait au 31 décembre 1997 à 33 655 000 USD (contre 33 656 000 USD en 1996).

Note 10: Réserve générale

À sa quatrième session, en 1980, le Conseil des gouverneurs a reconnu la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement éventuel des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts, ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du produit du placement de ses avoirs liquides, et a décidé de constituer une Réserve générale.

Les virements à la Réserve générale par prélèvement sur l'excédent accumulé sont décidés par le Conseil d'administration compte tenu de la situation financière du Fonds. Le Conseil d'administration a décidé, à sa cinquante-quatrième session en avril 1995, de maintenir la Réserve générale à 95 millions de USD et a abaissé le plafond approuvé de la Réserve générale de 100 millions de USD à 95 millions de USD. La question de savoir si le montant de la Réserve générale est suffisant sera revue périodiquement par le Conseil d'administration. Les retraits opérés sur la Réserve générale seront assujettis à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Note 11: Cotisations au régime des pensions du personnel

- a) Prestations de retraite

En tant que membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel, conformément au règlement de la



Caisse, et serait coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. En 1997, le Fonds a versé pour son personnel un montant total de 3 178 572 USD (contre 3 168 935 USD en 1995) au titre de cotisations au régime des pensions.

b) Couverture médicale après cessation de service

Le FIDA participe sur la base d'un partage des coûts à un système de couverture médicale après cessation de service géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan d'assurance médicale repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles au moyen de budgets annuels et de contributions du personnel. En 1995, la FAO a engagé un actuaire qui a déterminé que les engagements non financés au 1er janvier 1996 s'élevaient à 212,5 millions de USD, dont 10,8 millions de USD pour le FIDA compte tenu de ses effectifs en activité. Il n'a pas été constitué de provision pour couvrir ces engagements non financés.

Note 12: Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Le juste prix d'un instrument financier est défini comme la valeur à laquelle ledit instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties agissant de leur plein gré, autre qu'une valeur à la casse ou de liquidation.

a) Placements

Le FIDA comptabilise ses placements au cours du marché, lequel est donc la juste valeur du portefeuille de placements.

b) Prêts

Les prêts du FIDA sont assortis d'un fort élément de libéralité en raison des conditions préférentielles auxquelles ils sont accordés. Il n'est pas possible d'estimer la juste valeur de l'encours des prêts du FIDA. En conséquence, les prêts du FIDA sont portés dans les états financiers à la valeur nominale intégrale du solde des obligations de l'emprunteur.



Price Waterhouse S.p.A

Società di Revisione
e Certificazione

Price Waterhouse

Fonds international de développement agricole
Rome

Nous avons procédé à la vérification des états financiers (appendices A à G) du Fonds international de développement agricole relatifs aux exercices clos les 31 décembre 1997 et 1996. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité est d'émettre une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification.

Notre vérification a été conduite selon les normes de révision comptable acceptées sur le plan international. Ces normes nous imposent de planifier et d'exécuter la vérification de manière à pouvoir raisonnablement assurer que les états financiers sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage, des pièces justificatives des montants indiqués et des informations fournies dans les états financiers. Elle comprend aussi une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous pensons que notre vérification nous permet de formuler valablement un avis.

A notre avis, les états financiers présentent de façon sincère et régulière la situation du Fonds international de développement agricole aux 31 décembre 1997 et 1996, ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, en accord avec les normes comptables acceptées sur le plan international.

(Signé) PRICE WATERHOUSE
Rome, le 2 février 1998